



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025_211
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2025 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 9 décembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 44

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Amélie BOSSET-AUDOI, Ghislaine BOUVIER, Jean-Pierre BRASSEUR, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPAR, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIES, Fatou THIAM, Thierry TRIJOULET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Daniel MARGNES à Pierre SAUVEY, Christine PEYRE à Sylvie DELUC, Fatou DIOP à Mauricette BOISSEAU.

ABSENT : 1

Mesdames, Messieurs : Olivier GAUNA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bastien RIVIERES

Madame Anne-Eugénie GASPAR, Adjointe au Maire Déléguée à la Vie Associative, Jeunesse et Cohésion Sociale, rappelle à l'Assemblée que par l'octroi de subventions d'investissement pour aider à la réalisation de projets associatifs, la ville de Mérignac réaffirme le caractère essentiel du tissu associatif dans l'accès aux solidarités, aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs, l'engagement citoyen des habitants et l'épanouissement personnel dans un collectif.

La Ville accompagne les associations via l'attribution de subventions de fonctionnement mais aussi par l'attribution de subventions d'investissement pour soutenir les associations dans l'acquisition ou le renouvellement des équipements nécessaires à leurs activités.

Des demandes de subventions d'investissement ont été déposées par des associations notamment pour l'achat de matériel visant à développer leurs activités en les aidant à renouveler un matériel vieillissant ou à contribuer à des projets nécessitant l'achat d'équipements.

Il est ainsi proposé d'allouer des subventions aux associations suivantes :

Amicale Laïque de la Glacière (aide à l'achat de matériel pour l'édition 2026 Mondésir Mets tes baskets)	1 500 €
Association Tournesol Centre Social et Culturel du Burck (aide à l'achat de barnums mutualisables entre associations d'animations)	4 000 €
CAEA – Conservatoire de l'Air et de l'Espace d'Aquitaine (aide aux achats pour la réalisation de panneaux pédagogiques)	1 300 €
Club d'Education Canine et Sportive de Mérignac (aide à l'achat de matériel pour la pratique du dressage)	1 000 €
Cocktail C (aide à l'achat de matériel technique)	1 000 €
Incroyables Comestibles (aide à l'achat de matériel technique)	1 000 €
Klaus Compagnie (aide à l'achat de matériel technique et d'un véhicule adapté PMR)	700 €
La Chambre Noire (aide à l'achat de matériel technique)	900 €
La Sauce Théâtre (aide à l'achat de matériel technique)	1 000 €
Nimba l'Aide Humanitaire (aide à l'équipement informatique et photographique)	1 300 €
Protection Civile (aide au renouvellement et l'achat de matériel)	1 500 €
Sortie 17 (aide à l'achat de matériel technique)	300 €
SPA Bordeaux- Bordeaux Sud-Ouest (aide à l'achat de matériel technique)	3 500 €
Tumanako (aide à l'achat de matériel technique)	500 €

Zéro Waste Bordeaux (aide à l'achat de matériel pédagogique)	500 €
TOTAL	20 000 €

Pour l'exercice 2025, il est donc proposé d'allouer ces subventions d'investissement pour un montant global de 20 000 € inscrits au budget de la Ville 2025.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 4 décembre 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

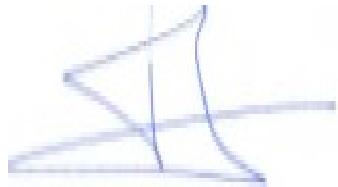
ARTICLE UNIQUE : d'attribuer les subventions d'investissement 2025 aux associations listées ci-dessus pour un montant total de 20 000 €.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 46 voix pour

N'ont pas pris part au vote : Madame Aude BLET-CHARAUDEAU, Madame Marie-Eve MICHELET

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 15 décembre 2025



Bastien RIVIERES
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.